



Un mineur de 17 ans peut-il obtenir un DCEM

Par **donia**, le **03/04/2015** à **14:11**

Bonjour,

Un mineur de 17 ans peut-il obtenir un DCEM.

Voici la situation :

Une famille algérienne composée de :

2 Parents qui ont une carte de séjour depuis 15 jours

3 enfants à charge : dont 1 majeur rdv de régularisation dans 4 jour + 1 enfant mineur (entrée avant l'age de 12ans) rdv régularisation mois de mai + (le problème est pour le 3eme enfant) entrée en France à l'age de 13 ans, il a aujourd'hui 17 ans, la préfecture refuse de le régulariser avant sa majorité. Peut-il bénéficier d'un DCEM pour une sortie scolaire prévu au mois de mai?

En vous remerciant par avance.

Bien cordialement,

Par **marionduval**, le **07/04/2015** à **18:23**

A priori, un enfant étranger de 17 ans peut demander une carte DCEM si ses parents sont en situation régulière. Vérifiez si votre enfant est entré avant sa date d'anniversaire de 13 ans en

France. Si c'est le cas, voyez si vous pouvez le prouver par n'importe quel moyen (bulletin scolaire, acte médical, attestation scolaire, etc) et rapprochez-vous d'une antenne des organismes comme RESF ou GISTI pour vous faire faire pour constituer un dossier.

Si c'est juste pour un simple voyage de classe à l'étranger que vous demandez ce DCEM et que la préfecture le refuse, vous pouvez toujours aller voir le professeur de votre enfant. Je crois bien qu'il peut faire une demande de document à la préfecture pour un voyage de classe à l'étranger avec le passeport de l'enfant.